



## Liquidation judiciaire

-----  
Par malou1302

Bonjour

Je réitère ma question car je ne la retrouve pas sur le forum.

Je suis infirmière libérale depuis 23 ans. Divorcée depuis 10 ans, 4 enfants avec encore aujourd'hui une à charge. Je rencontre des difficultés financières de plus en plus graves avec des arriérés considérables. Je suis âgée de 61 ans et bien entendu je n'ai ni la capacité ni l'envie de bosser encore durant 10 ans pour payer ces arriérés.

Ma question est la suivante: Puis-je moi-même demander une liquidation judiciaire et qu'est ce que j'encoure concernant mes arriérés CARPIMKO et URSSAF . Mes biens personnels sont-ils saisissables?

Merci

-----  
Par Aktarus

Bonjour, je suis désolé pour vous mais je vous informe :

ça ne sert à rien de poster sur ce site, plus personne ne répond. Ce site semble être à l'abandon. Je suis dans la même situation que vous, je cherche de l'aide. Je vais chercher ailleurs...

-----  
Par malou1302

bonjour

je vous remercie pour votre aide. Pouvez-vous me dire où vous vous adresserez?

Merci